

RÈGLEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE



Le ramassage scolaire est géré par la Région Nouvelle Aquitaine et assuré par les Transports GRILLE.

INSCRIPTION

Pour bénéficier de ce service, chaque famille a la charge d'inscrire, et réinscrire chaque année, chacun de ses enfants via le site internet www.transports64.fr (rubrique « scolaires » / « inscription » « je m'inscris »). Suite à cette inscription, vous recevrez directement la carte de transport chez vous. Cette carte devra être dans le sac de votre enfant chaque jour pour lui permettre de la passer au lecteur de carte du bus (ce qui est obligatoire !).

Ce service est GRATUIT pour les élèves des communes suivantes : Aubin, Auga, Bournos, Doumy, Lonçon.

A noter que pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité, tout élève non inscrit ne pourra pas être pris en charge par le transporteur. Nous vous invitons donc à inscrire tout enfant susceptible de prendre le bus pour se rendre à l'école, ou à la garderie, que ce soit de façon régulière ou occasionnelle.

HORAIRES ET PRISE EN CHARGE

LUNDI ET MARDI

8 h 10	Départ d'AUBIN pour BOURNOS	17 h 00	Départ de AUBIN pour BOURNOS
8 h 15	Départ de BOURNOS pour AUGA	17 h 10	Départ de BOURNOS pour DOUMY
8 h 25	Départ de AUGA pour DOUMY	17 h 15	Départ de DOUMY pour AUGA
8 h 30	Départ de DOUMY pour BOURNOS	17 h 25	Départ de AUGA pour BOURNOS
8 h 35	Départ de BOURNOS pour AUBIN	17 h 35	Départ de BOURNOS pour AUBIN
		17 h 40	Arrivée à AUBIN

JEUDI ET VENDREDI

8 h 10	Départ d'AUBIN pour BOURNOS	16h15	Départ de AUBIN pour BOURNOS
8 h 15	Départ de BOURNOS pour AUGA	16h25	Départ de BOURNOS pour DOUMY
8 h 25	Départ de AUGA pour DOUMY	16h30	Départ de DOUMY pour AUGA
8 h 30	Départ de DOUMY pour BOURNOS	16h40	Départ de AUGA pour BOURNOS
8 h 35	Départ de BOURNOS pour AUBIN	16h50	Départ de BOURNOS pour AUBIN
		16h55	Arrivée à AUBIN

Nous vous rappelons que le chauffeur du bus n'est pas tenu d'attendre tout élève en retard. Par conséquent, merci de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour être à l'heure.

Le conducteur du bus ne laissera descendre du véhicule que les enfants dont les parents :

- seront présents à l'arrêt du bus (ou les personnes autorisées par écrit),
- auront signé une décharge autorisant les enfants à descendre du bus et à rejoindre seuls leur domicile.

Pour des raisons de sécurité, l'accès à la cour située entre l'école et la cantine de BOURNOS est interdit à tout véhicule non autorisé, entre 7 h 30 et 18 h 00, pendant les jours de classe.

De même, tout stationnement sur le lieu de manœuvre du bus (parking réservé, portails, etc.) **est formellement interdit.**

Dans un souci de sécurité, le stationnement sur le parking situé devant la salle polyvalente de Bournos est INTERDIT durant la période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 18h30 (hors véhicules affectés à une mission de service public, véhicules des enseignants et des agents de l'école). Nous rappelons que toute infraction aux dispositions de l'arrêté réglementant ce stationnement sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

RÈGLES DE SÉCURITÉ

Pour des raisons de bien-être et de sécurité, les enfants doivent se soumettre à certaines règles :

- Dans le bus, chaque enfant a une place qui lui est attribuée.
- Il doit s'y installer au départ et ne plus la quitter jusqu'à l'arrêt complet du véhicule.
- Les enfants monteront et descendront dans le bus dans le plus grand calme, en tenant leur cartable à la main.
- Il est interdit de se lever pendant le trajet, de monter sur les sièges, d'ouvrir les fenêtres et de se livrer à tout acte de dégradation ou de détérioration du matériel.
- Une tenue correcte et les règles minimales de politesse sont exigées.

Tout écart de comportement sera sanctionné. Selon le cas, une mesure d'exclusion temporaire du transport scolaire pourrait être envisagée. **MERCI DE RAPPELER CES RÈGLES A VOS ENFANTS ET VEILLER A CE QU'ILS LES RESPECTENT. IL EN VA DE LA SÉCURITÉ DE TOUS !**